
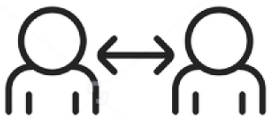


## Consignes générales pour les visiteurs à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé

Les visites sont autorisées selon les heures et les consignes suivantes :

- **Unités de soins et psychiatrie : 14 h à 20 h 30**
- **Urgence, soins intensifs et soins palliatifs : en tout temps**
- **Unités de pédiatrie et néonatalogie : les parents en tout temps**
- **Unité mère-enfant : les conjoints en tout temps**
  - **Un seul visiteur** à la fois est autorisé (sauf exception). Vous devez coordonner les visites auprès des membres de votre famille.
  - Le port du **masque est obligatoire** en tout temps dans l'établissement.
  - Le port de la **protection oculaire est obligatoire** dès l'entrée dans la chambre et lorsque vous êtes en contact étroit avec votre proche (moins de 2 mètres). 
  - Il est **interdit de boire ou de manger dans la chambre**. Des espaces prévus à cette fin sont réservés dans l'établissement, demandez à un membre du personnel de vous indiquer l'emplacement.
  - Il est interdit d'utiliser la salle de bain et la toilette de la chambre. Des toilettes sont dédiées aux visiteurs et aux proches aidants, demandez à un membre du personnel de vous indiquer l'emplacement.
  - Il est préférable de limiter vos déplacements dans l'hôpital. Allez directement à la chambre de votre proche. Évitez les allers et retours entre la chambre de votre proche et l'extérieur de l'établissement (ex. : sortir à l'extérieur pour aller fumer).
  - Lavez vos mains fréquemment.
  - Évitez de toucher votre visage autant que possible. Le virus se transmet par contact des mains contaminées (avec ou sans gants) en touchant les yeux, le nez ou la bouche.
  - Évitez d'apporter des vêtements ou des objets de la maison (ex. : sac à main, sac à lunch, documents, etc.) à l'exception de biens essentiels à l'usager.
  - Il est permis d'apporter de la nourriture préparée (maison) ou de restauration à l'intérieur de l'établissement dans un contenant jetable qui doit être apporté directement dans la chambre de l'usager, puis jeté après le repas. Aucune nourriture ne peut être gardée au réfrigérateur de l'unité ni réchauffée au four à micro-ondes.
  - **Respectez les règles de distanciation physique** en évitant d'entrer en contact à moins de 2 m avec d'autres visiteurs, usagers ou membres du personnel. 
  - Au retour à domicile, mettez vos vêtements dans la machine à laver et prenez une douche.





- À la suite de votre visite, faites une auto surveillance de vos symptômes (toux, fièvre, fatigue intense, douleur musculaire, céphalée, importante perte d'appétit, difficultés respiratoires, mal de gorge ou diarrhée) et prenez votre température quotidiennement pendant les 14 jours qui suivent. La quarantaine n'est pas nécessaire après la visite si le matériel de protection a été utilisé comme indiqué.

**En cas de symptômes, contactez la ligne INFO-COVID au 1 877 644-4545 et abstenez-vous de visites.**

Le CISSS de Laval pourrait retirer votre droit de visite si :

- vous ne divulguez pas toutes les informations véridiques et/ou pertinentes à propos de votre état de santé ou vous omettez de divulguer toute information pertinente relative à votre état de santé ou tout facteur de risque associé à la COVID-19;
- **vous (ou quelqu'un de votre famille) présentez des symptômes de la COVID-19** ou recevez un test de dépistage de la COVID-19 positif ou présentez des symptômes de toute autre maladie infectieuse transmissible;
- **vous ne vous conformez pas aux règlements établis par le CISSS de Laval** relativement à la santé, à l'hygiène, à la sécurité ou à l'utilisation de l'équipement;
- vous ne respectez pas les règles de distanciation physique et les mesures entourant le port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI);
- vous présentez un comportement qui nuit à la prestation de soins et services ou à la sécurité des usagers;
- vous ne respectez pas la limite d'un seul visiteur par usager (sauf exception).

